

## « Public Eye récompense l'investigation »

### 1. Définition

- 1.1. Public Eye, association de droit suisse, porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays en développement.

Pour célébrer ses cinquante ans, Public Eye se propose de **soutenir financièrement une ou au maximum deux enquêtes** comportant un lien direct avec la Suisse (société, gouvernement, individus, etc.) et portant sur un ou plusieurs pays en développement et/ou émergents. Une telle enquête dévoilera des faits inédits sur des pratiques problématiques, qu'il s'agisse de dégâts environnementaux, de violations de droits humains ou de flux financiers illicites.

- 1.2. Ce prix s'adresse à des journalistes et à des ONG publiant des enquêtes de type journalistique.
- 1.3. Les fonds débloqués pour le ou les travaux d'enquête retenu(s), de **20'000 CHF**, proviendront d'une campagne de financement participatif (crowdfunding), qui sera menée une fois que le jury aura choisi le ou les projets d'enquête. La réalisation des enquêtes sont toutefois garanties par Public Eye.

### 2. Délais dépôts des projets, paiements et publication

- 2.1. Les projets d'enquête doivent être remis au plus tard **le 31 janvier 2018**. Le jury notifiera sa décision aux candidats au plus tard le 23 février 2018.
- 2.2. La moitié de la somme obtenue par le ou les lauréats sera versée le 7 mai 2018, au moment de la clôture de la campagne de financement participatif, la seconde moitié lors de la remise du travail d'enquête.
- 2.3. Le ou les lauréats remettront leur travail à Public Eye au plus tard le 16 octobre 2018. Ils seront invités à présenter le résultat de leur enquête lors d'un événement public qui se tiendra en janvier 2019 à Zurich et/ou Genève (date à déterminer). Les frais de leur voyage seront pris en charge par Public Eye.

### 3. Contenu des projets d'enquête

- 3.1. Une brève description du sujet (maximum une page A4 ou 400 mots), soulignant sa nouveauté et sa pertinence dans le cadre proposé (voir ci-dessous les critères de sélection du jury). L'enquête doit être exclusive (elle n'a jamais été publiée) et doit se fonder sur une hypothèse de départ réaliste (basée sur des recherches préliminaires).
- 3.2. Un curriculum vitae du ou des candidats, qui doivent être journalistes ou travailler pour une ONG publiant des enquêtes de type journalistique.
- 3.3. L'esquisse d'un plan d'enquête (calendrier, étapes, déplacements, etc.).
- 3.4. L'esquisse d'un budget.

#### 4. Engagement des lauréats vis-à-vis de Public Eye

- 4.1. Le ou les lauréats acceptent que Public Eye diffuse les résultats de leur enquête. Le ou les lauréats pourront néanmoins aussi diffuser eux-mêmes leur travail en coordination avec Public Eye. Le cas échéant, cette coordination portera notamment sur la date de première publication des résultats de l'enquête.
- 4.2. Les travaux devront être remis dans l'une de ces langues : anglais, français, allemand, espagnol, portugais.
- 4.3. Le ou les lauréats s'engagent à fournir d'ici au 15 mars 2018 un support de présentation (« teaser », sous une forme audiovisuelle et/ou pour les réseaux sociaux), dans une des langues mentionnées sous 4.2., qui puisse être utilisé par Public Eye dans le cadre de la campagne de récolte de fonds (crowdfunding).

#### 5. Critères de sélection du jury

Le jury choisira parmi les candidatures / projets celui ou ceux qui méritent d'être primés en tenant compte des critères figurant dans le tableau qui suit. Ces critères seront pondérés en fonction de l'échelle figurant dans la colonne de droite de ce tableau.

	Critère		Points
1.	Valeur ajoutée de l'enquête		35
1.a.	Nouveauté	20	
1.b.	Pertinence/ « Level of harm »	15	
2.	Lien avec la Suisse		30
3.	Faisabilité		10
4.	Expérience du ou des candidats		10
5.	Enquête transfrontalière		10
6.	Originalité/innovation méthode d'enquête		5
<b>Total</b>			<b>100</b>

#### 6. Le Jury

- 6.1. Le jury est composé sept personnes dont trois sont des collaborateurs de Public Eye.
- 6.2. Le jury se réserve le droit de sélectionner 1 ou 2 projets en fonction de la qualité des dossiers.
- 6.3. Le jury allouera la totalité des fonds nécessaires aux lauréats jusqu'à concurrence de 20'000 CHF. Il se réserve toutefois le droit de décider de la répartition des fonds si plusieurs projets sont choisis. Public Eye se réserve le droit de disposer des éventuels fonds supplémentaires collectés durant la phase de financement participatif pour couvrir les frais de promotion et de publication des travaux de recherche.